



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
TISSEO VOYAGEURS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2026
CENT SIXIEME SEANCE**



RESOLUTION 2.3 – Approbation de l'adhésion à l'Association Aïda

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial TISSEO Voyageurs se sont réunis sous la présidence de Monsieur Serge JOP, au siège de Toulouse Métropole, sur convocations en date du 20 Janvier 2026.

TOULOUSE METROPOLE

- M. Gérard ANDRE
- M. Jean-Jacques BOLZAN
- M. François CHOLLET
- M. Francis GRASS
- M. Serge JOP
- Mme Nina OCHOA

Empêchés d'assister à la séance :

- M. Sacha BRIAND excusé, donne pouvoir à M. Jean-Jacques BOLZAN
- M. Grégoire CARNEIRO, excusé
- M. Vincent TERRAIL-NOVES, excusé
- Mme Karine TRAVAL-MICHELET excusée, donne pouvoir à M. Gérard ANDRE

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260220-RESOL-2-3-CA-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL

- M. Christophe LUBAC, excusé, donne pouvoir à M. Gérard ANDRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

- M. Thierry SUAUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND OUEST TOULOUSAIN

- M. Philippe GUYOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

- M. Patrice SEMPERBONI

REPRESENTANTS DES SALARIES

- M. Didier GROS
- M. Cyril BISIAUX

ETAIENT EGALEMENT INVITES :

M. Thierry WISCHNEWSKI	Directeur Général de TISSEO Voyageurs
M. Ludovic AUMARD	Agent Comptable de TISSEO Voyageurs
Mme Marine GARNIER	Directrice Juridique, Achats et Logistique de TISSEO Voyageurs
Mme Sylvie SIRE	Administratrice des finances publiques de la Haute-Garonne (absente)
M. Eric ARDOUIN	Directeur Général des Services de Toulouse (absent)
M. Jean-Michel LATTES	Président du SMTC (absent)
M. Antoine BOUVET	Directeur Général des Services de Tisséo Collectivités (absent)
Noémie VUAILLAT Collectivités	Directrice Pilotage et Attractivité du Réseau de Tisséo

Après avoir constaté que 11 Administrateurs étaient présents et 3 représentés en début de séance, Monsieur Serge JOP indique que les conditions de quorum sont réunies, le Conseil d'Administration peut valablement statuer.

[...]

Monsieur Serge JOP demande à ce qu'un secrétaire de séance, choisi par les membres élus, soit désigné.

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance Monsieur Patrice SEMPERBONI.

L'Association AÏDA participe au rayonnement national et international de l'Orchestre National du Capitole de Toulouse en soutenant financièrement ses tournées internationales, sa discographie ainsi que sa présence dans les médias. Grâce à l'ensemble de ses actions, l'Association AÏDA donne accès à la musique à l'ensemble des publics.

Afin d'encourager et soutenir les initiatives et les actions de l'Association AÏDA Voyageurs en est devenu membre depuis 2017, et souhaite poursuivre son action de mécénat en 2026.

Accusé de réception en Préfecture
6311520007676-20260220-RESOL-2-3-CA-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026



Il est rappelé que le don effectué dans le cadre d'un mécénat peut prendre la forme d'un don en numéraire conformément à la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

Aussi, L'EPIC TISSEO Voyageurs s'engage à verser :

- **900 € T.T.C. (neuf cents euros toutes taxes comprises)**, à titre de cotisation aux fins d'adhésion en tant que membre de l'Association ;
- **3.300 € T.T.C. (trois mille trois cents euros toutes taxes comprises)**, à titre de don.

Ces sommes seront versées par virement ou chèque bancaire au profit de l'Association.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial s'ils ont des observations.

Monsieur Francis GRASS, en tant que Président de l'Etablissement public du Capitole, indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Président soumet la présente résolution au vote des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Monsieur le Président précise que cette approbation doit être faite à la majorité des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrages, la voix du Président est prépondérante.

Il est procédé au vote.

RESOLUTION N° 2.3 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- autorise le Directeur Général à adhérer à l'Association AÏDA pour l'année 2026 ;
- autorise le Directeur Général à engager le montant de l'adhésion fixé à 900 € TTC pour l'année 2026 ;
- autorise le Directeur Général à engager le montant du don fixé à 3.300 € TTC pour l'année 2026 ;
- autorise le Directeur Général à prendre toute mesure utile à l'exécution de la présente résolution.

CETTE RESOLUTION A OBTENU :

- **Nombre de votants :** 11 présents et 3 représentés
13 voix « POUR »
0 voix « CONTRE »
1 voix « ABSTENTION »

Accusé de réception en préfecture 031-520807876-20260220-RESOL-2-3-CA-DE Date de télétransmission : 20/02/2026 Date de réception préfecture : 20/02/2026



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Monsieur Serge JOP

Accusé de réception en préfecture
031-520807876-20260220-RESOL-2-3-CA-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026